

# Résumé et conclusions du Président

## I. Raison d'être du Forum

1. L'évaluation de la nécessité de coordonner les activités intéressant l'environnement et de la complexité de ce processus a servi de base pour justifier initialement la création du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies en 1999, par résolution 53/242 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette raison d'être initiale comportait un certain nombre de fonctions de base montrant clairement que le Groupe était conçu avant tout comme un mécanisme qui aiderait ses organisations membres à assurer, sur une base rationnelle et rentable, la division du travail en ce qui concerne les fonctions et objectifs croissants et parfois chevauchants dans le domaine de l'environnement. Il était espéré que le Groupe contribuerait à renforcer la cohérence des politiques et la collaboration interorganisations, et qu'il adopterait une approche axée sur la résolution de problèmes et l'obtention de résultats, qui permettrait aux organismes des Nations Unies, aux secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, au Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et aux partenaires, notamment les institutions financières, de participer à l'échange d'informations, de se concerter au sujet des nouvelles initiatives envisagées, de contribuer à l'élaboration d'un cadre de planification, de définir des priorités communes et de déterminer leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de telles priorités, afin d'assurer une utilisation plus rationnelle et rentable de leurs ressources.

2. La période écoulée depuis la mise en place du Groupe en 1999 s'est caractérisée par une évolution sensible du contexte international nécessitant une coordination accrue à l'échelle du système des Nations Unies. Ce besoin de coordination dans le domaine de l'environnement est un thème auquel les gouvernements continuent d'accorder une grande importance, mais il est devenu manifestement plus complexe. Cette complexité est due en grande partie au fait que les questions d'environnement sont désormais mieux définies et très importantes dans la plupart des grands secteurs, en même temps qu'elles s'intègrent progressivement dans les activités de la quasi-totalité des organisations des Nations Unies. Considérée en outre comme l'un des trois piliers (social, économique et environnemental) du développement durable, la dimension environnementale a été adoptée comme élément constitutif du cadre général des activités des Nations Unies.

3. Le Document final<sup>1</sup> du Sommet mondial de 2005 accorde une grande priorité à la cohérence à l'échelle du système, et souligne l'importance des questions d'environnement pour le développement durable.

Il relève à juste titre la nécessité « [d']entreprendre, à l'échelon du système des Nations Unies, des activités plus efficaces dans le domaine de l'environnement en améliorant la coordination, en fournissant de meilleures directives et orientations en la matière, en renforçant les

<sup>1</sup> Résolution 60/1 de l'Assemblée générale.

connaissances scientifiques, les évaluations et la coopération ... et en assurant une intégration plus étroite des activités environnementales dans le cadre général du développement durable au niveau opérationnel, notamment grâce au renforcement des capacités ... ».

4. A la lumière de ce qui précède et sur la base d'une évaluation antérieure de la tâche accomplie à ce jour par le Groupe de la gestion de l'environnement, le Président du Groupe a décidé de convoquer une réunion de haut niveau de ses membres, afin de recueillir leurs points de vue et recommandations au sujet de la relance et du renforcement du groupe, ainsi que de l'approche à suivre pour aborder plus efficacement et de manière cohérente et coordonnée les problèmes d'environnement qui existent ou qui se font jour. Cette rencontre a regroupé 49 participants constitués de premiers responsables, de directeurs et de hauts fonctionnaires représentant plus de 30 entités du système des Nations Unies.

## II. Objet de la réunion du Forum

5. En février 2005, un rapport a été publié sur l'évaluation des résultats du Groupe de la gestion de l'environnement. Tout en reconnaissant que quelques progrès avaient été accomplis, ce rapport recommandait des mesures spécifiques visant à renforcer le Groupe. De nouveaux problèmes se sont fait jour, notamment ceux qui sont évoqués dans le Document final du Sommet mondial de 2005 et dans le cadre des travaux du récent Groupe spécial du Secrétaire général chargé d'une nouvelle étude sur la cohérence à l'échelle du système, dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et du développement. Ce sont autant de raisons convaincantes pour revigorer le Groupe et recentrer son mandat.

6. Le Forum de haut niveau est ainsi convoqué à un moment où le système des Nations Unies est confronté à une demande croissante d'approches cohérentes et coordonnées, face à la diminution de ses ressources. Devant une telle situation, la réunion du Forum a donné aux membres du Groupe de la gestion de l'environnement la possibilité de réfléchir collectivement à la démarche à suivre pour que le Groupe revigoré puisse constituer, au sein de l'Organisation des Nations Unies, un mécanisme efficace pouvant permettre à ses membres d'engager un dialogue pour convenir d'approches communes et coordonnées à l'égard des préoccupations environnementales de l'heure.

7. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Groupe de la gestion de l'environnement a soulevé un certain nombre de questions spécifiques à examiner par le Forum en vue de formuler des recommandations, à savoir :

- a) Le mandat du Groupe;
- b) Les méthodes de travail du Groupe;
  - i) Les groupes de gestion thématiques;
  - ii) La cohérence générale des moyens d'action;
  - iii) Le besoin d'améliorer les liens opérationnels entre le Groupe et d'autres mécanismes de coordination interinstitutions et thématiques pertinents au sein de l'Organisation des Nations Unies;
- c) La composition du Groupe : nécessité de susciter l'appropriation et de rentabiliser l'investissement des membres;

- d) La structure d'appui : efficacité et adéquation des services de secrétariat;
- e) Le besoin de cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, dans la mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités<sup>2</sup> ;
- f) Le système d'échange d'informations au sein du Groupe;
- g) La communication des perspectives communes et des vues partagées;
- h) La contribution du Groupe à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUÉ/Forum ministériel mondial sur l'environnement;
- i) La solidarité et les partenariats sur le plan international pour la promotion de la cohérence à l'échelle du système;
- j) L'engagement des membres du Groupe en faveur de l'obtention de résultats.

### III. Conclusions

#### A. Mandat du Groupe

8. Le mandat du Groupe de la gestion de l'environnement, qui a été adopté à travers un processus de consultation interorganisations, apparaît assez étendu dans sa conception, pour permettre une réorientation ou un recentrage stratégique de certains éléments ou fonctions spécifiques. Les participants à la réunion du Forum ont ainsi reconnu que dans un contexte international en mutation, il importait au plus haut point de repreciser le mandat spécifique du Groupe. Ils ont relevé également la nécessité de prendre en compte les mesures de réforme en cours au sein des Nations Unies, ainsi que leurs implications éventuelles pour le travail du Groupe. Ils ont par ailleurs été informés, par le Directeur exécutif, des travaux du Groupe spécial du Secrétaire général chargé d'une nouvelle étude sur la cohérence à l'échelle du système dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et du développement.

#### B. Méthodes de travail

##### 1. Gestion thématique

9. Il apparaît que l'approche fondée sur la gestion thématique a été utile dans l'ensemble, notamment en ce qui concerne les domaines dans lesquels le Groupe a enregistré quelques succès dans le passé, tels que l'harmonisation des méthodes d'établissement de rapports intéressant la diversité biologique et le renforcement des capacités pour la gestion des produits chimiques. Le Groupe pourrait s'appuyer sur quelques cas d'approches réussies de la gestion thématique. Il faudra mettre au point des critères spécifiques, en étroite consultation avec les membres, pour le choix des questions à examiner en priorité.

##### 2. Cohérence générale des moyens d'action

10. Les participants ont recommandé qu'à l'avenir le travail du Groupe puisse aller au-delà de l'approche fondée sur la gestion thématique comme unique ou principal mode opérationnel. Les membres du Groupe devront être en mesure de se concerter sur les politiques d'environnement de manière générale et d'engager une réflexion sur les implications de ces politiques pour le travail du Groupe. Cela pourrait inclure une contribution à l'élab-

<sup>2</sup> Voir l'annexe du document UNEP/GC.23/6/Add.1.

oration des politiques globales de l'environnement dans divers domaines. Le secrétariat du Groupe devra, en liaison avec les membres, élaborer une stratégie pour diffuser les résultats des activités des Nations Unies dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, suivant une approche par pays ou par région.

### **3. Amélioration des liens opérationnels entre le Groupe et d'autres mécanismes de coordination interinstitutions et thématiques pertinents au sein de l'Organisation des Nations Unies**

11. Les participants ont estimé que pour accroître son efficacité, le Groupe de la gestion de l'environnement devra veiller à établir des relations de collaboration appropriées avec d'autres mécanismes interorganisations pertinents, de manière à s'inspirer de leurs activités ou à y apporter sa contribution. Les liaisons qui s'imposent le plus pour le Groupe sont celles qu'il devra établir avec le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et son Comité de haut niveau chargé des programmes, le Groupe des Nations Unies pour le développement et les structures régionales. Le Groupe de la gestion de l'environnement devra, en étroite coopération avec les commissions économiques régionales, les bureaux régionaux du Nations Unies et les organes régionaux des secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement, constituer un cadre de promotion de la cohérence et de la coopération dans l'ensemble du système.

12. Les membres du Groupe devront davantage mettre à profit les possibilités offertes par le Conseil de coordination des chefs de secrétariat, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau chargé des programmes, pour donner des orientations sur la cohérence des politiques concernant les questions d'environnement qui se font et qui nécessitent de telles orientations, en portant ces questions à l'attention du Conseil, par le canal du Comité de haut niveau. Le secrétariat du Groupe devra établir des liens étroits avec des mécanismes interorganisations compétents tels que ONU/Eau, ONU/Océans et ONU/Energie.

13. Le Groupe pourrait servir de cadre et de mécanisme pour renforcer la complémentarité entre les activités analytiques et normatives et les rôles opérationnels de ses membres. A cet égard, il pourrait envisager la possibilité d'apporter un appui aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement et de ses divers groupes.

### **4. Composition du Groupe**

#### *Membres*

14. Les membres actuels du Groupe sont constitués de l'ensemble des institutions spécialisées, programmes et organismes des Nations Unies et des secrétariats de tous les accords multilatéraux sur l'environnement. Des représentants de la société civile et d'organisations non gouvernementales à caractère international peuvent participer aux travaux du Groupe, à l'invitation du président. Le Groupe pourrait aussi rechercher l'adhésion d'entités ne relevant pas du système des Nations Unies, notamment par le biais des groupes thématiques, pour pouvoir bénéficier de leurs points de vue sur des questions de fond spécifiques.

#### *Participation de haut niveau*

15. En signe d'engagement, les membres devront prendre toutes les dispositions nécessaires

pour se faire représenter à un niveau élevé aux réunions du Groupe, afin d'améliorer l'image de marque et l'efficacité du Groupe, et de faciliter aussi la prise des décisions sur une base collective.

### *Appropriation*

16. Il conviendra de forger un esprit d'appropriation chez les membres, grâce à des méthodes telles que les discussions pour adopter la voie à suivre par le Groupe; la tenue de débats sur les propositions concernant des questions d'importance comme le renforcement des interactions du Groupe avec les organismes intergouvernementaux; l'établissement de relations clairement définies avec les processus intergouvernementaux, ainsi qu'une définition précise des rapports de communication avec le Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, la Commission du développement durable et d'autres structures du système des Nations Unies. De plus, il y aurait lieu d'instituer un poste de vice-président, qui serait occupé sur une base tournante par les membres du Groupe.

## **5. Structure d'appui – efficacité et adéquation des services de secrétariat**

17. Les participants à la réunion du Forum ont estimé que les conditions préalables du bon fonctionnement du Groupe de la gestion de l'environnement incluaient :
- a) L'accroissement des ressources administratives et financières du Groupe;
  - b) Le positionnement du secrétariat de manière à lui permettre de tirer un avantage optimal des synergies et de l'appui institutionnel;
  - c) La disponibilité d'un personnel adéquat au secrétariat, grâce à l'octroi de dotations budgétaires régulières et prévisibles et au détachement de cadres. Les membres du Groupe devront envisager de fournir un appui institutionnel. Les partenaires à la coopération pour le développement, les entités intergouvernementales telles que l'Union européenne, les institutions financières régionales, les banques de développement et la Banque mondiale devront envisager eux aussi la possibilité de fournir un appui institutionnel et financier, y compris la mise à disposition de personnel;
  - d) La reconstitution et le maintien des ressources du fonds d'affectation spéciale du groupe à un niveau adéquat.

## **6. Mise en œuvre du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités**

18. Divers organismes des Nations Unies et les secrétariats des accords multilatéraux sur l'environnement ont pris part au processus de consultations qui a abouti à l'adoption du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités<sup>3</sup>. Il est indiqué dans le plan que celui-ci « devrait favoriser une meilleure coordination et la coopération entre les institutions »<sup>4</sup>, et que dans le cadre de son approche « [l]es travaux doivent être coordonnés, reliés aux efforts déjà engagés et intégrés avec d'autres initiatives de développement durable en utilisant les mécanismes de coordination existants, notamment le Groupe de la gestion de l'environnement, le Groupe des Nations Unies pour le développement et le système des coordonnateurs résidents »<sup>5</sup>. En conséquence, les

<sup>3</sup> Voir l'annexe du document UNEP/GC.23/6/Add.1.

<sup>4</sup> Ibid, par. 4.

<sup>5</sup> Ibid, par. 5 d).

membres du Groupe devront se concerter en vue d'adopter une approche coordonnée pour la mise en œuvre de ce plan.

## **7. Echange d'informations**

19. Les participants à la réunion du Forum ont souligné la nécessité de concevoir et de mettre en place un système d'échange pour permettre aux membres du Groupe de la gestion de l'environnement de procéder à des échanges d'informations sur leurs activités dans le domaine l'environnement et des établissements humains, d'éviter les chevauchements dans leurs programmes, projets et activités, et d'explorer les possibilités d'actions conjointes et de synergies. Le secrétariat du Groupe pourrait élaborer le plan de mise en œuvre d'un tel mécanisme d'échange d'informations, pour examen et adoption par les membres du Groupe, en vue de promouvoir une action collective.

## **8. Communication de perspectives communes et de vues partagées**

20. Pour assurer la reconnaissance sur une base élargie du rôle à jouer par le Groupe en vue de renforcer la cohérence et la coordination à l'échelle du système dans le domaine de l'environnement et des établissements humains, les membres du Groupe pourraient, en cas de besoin, publier des déclarations conjointes exprimant leurs perspectives et leurs vues communes. De telles déclarations pourraient être émises par les membres eux-mêmes ou par le président du Groupe, en consultation avec les membres.

## **9. Contribution au Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement**

21. Les participants ont décidé que le Directeur général adjoint chargé des sciences naturelles de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture présenterait les points saillants des résultats de la réunion du Forum à la neuvième session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement (prévue à Dubaï (Emirats arabes unis) du 7 au 9 février 2006).

## **10. Solidarité et partenariats internationaux pour la promotion de la cohérence à l'échelle du système**

22. Il a été décidé d'organiser un forum sur le partenariat au cours de la première moitié de 2006, afin de disposer d'un cadre pour l'expression d'engagements fermes en faveur des activités futures du Groupe de la gestion de l'environnement. Au nombre des participants qui y seront invités figureront des organismes des Nations Unies, des partenaires à la coopération pour le développement, le Groupe des 77 et la Chine, des institutions financières et d'autres organisations jouant un rôle essentiel. Ce forum fournira l'occasion de mettre l'accent sur un ensemble de processus de collaboration en cours, qui illustrent les efforts consentis pour favoriser la cohérence et la coordination à l'échelle du système, et qui méritent d'être encouragés par la communauté internationale.

## **11. Contribution aux mesures de réforme en cours, notamment les travaux du Groupe spécial du Secrétaire général chargé d'une nouvelle étude sur la cohérence à l'échelle**

## **du système dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et du développement**

23. Sur ce chapitre, les participants ont souligné l'importance pour le Groupe d'apporter une contribution aux mesures de réforme pertinentes du système des Nations Unies, notamment aux travaux du Groupe spécial du Secrétaire général chargé d'une nouvelle étude sur la cohérence à l'échelle du système dans les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et du développement. Des dispositions appropriées devront être prises pour faciliter de telles contributions.

### **12. Engagement des membres du Groupe de la gestion de l'environnement en faveur de l'obtention de résultats**

24. Les participants ont estimé que le Groupe de la gestion environnement devrait commencer à produire des résultats concrets, à gagner la confiance de ses membres en tant qu'un outil efficace pour la mise en œuvre de leurs activités liées à l'environnement, et rehausser ainsi son image de marque tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies. Il a été rappelé que le Groupe avait pour mission de fournir une réponse onusienne et de faciliter la concertation pour la recherche de solutions aux problèmes rencontrés dans le domaine de l'environnement et des établissements humains; mais aussi de promouvoir les interrelations et l'échange d'informations pour favoriser les synergies et la complémentarité entre les activités de ses membres, ainsi que pour valoriser les liens de coopération existant entre les institutions. Les participants ont estimé également que cette rencontre offrait aux membres une bonne occasion de réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour la réalisation collective de ces objectifs.

### **13. Eléments d'un plan de travail à court terme**

25. En récapitulant les questions abordées, le Président a invité les membres à engager une réflexion sur les voies et moyens d'encourager des approches axées sur la résolution de problèmes et la recherche de résultats; d'intensifier l'échange d'informations; de favoriser la collaboration dans le cadre d'initiatives spécifiques; de fournir des informations sur les activités menées par les membres du Groupe dans divers domaines de développement ayant des dimensions environnementales; de communiquer aux donateurs des informations sur les initiatives en cours à l'échelle du système ou au niveau des institutions; de promouvoir des activités qui répondent aux besoins des Etats membres; d'engager un plaidoyer en faveur de questions spécifiques d'intérêt pour ses membres telles que l'économie du cycle de vie; et de fournir un cadre pour l'élaboration de perspectives à l'échelle du système concernant les volets pertinents des mesures de réforme en cours au sein de l'Organisation des Nations Unies.

26. Les participants ont reconnu la nécessité, pour le Groupe, d'élaborer un plan de travail à court terme. Des éléments indicatifs sont fournis ci-après, qui pourraient être développés au cours des semaines à venir, en consultation avec les membres et d'autres parties intéressées, et finalisés en temps opportun, en prenant en compte les conclusions du Groupe spécial du Secrétaire général chargé d'une nouvelle étude sur la cohérence à l'échelle du système dans

les domaines de l'aide humanitaire, de l'environnement et du développement.

Il s'agit des éléments suivants :

- a) Mandat : Entreprendre un réexamen du mandat du Groupe;
- b) Méthodes de travail : Examiner les points de vue exprimés lors de la réunion du Forum et préparer une proposition à l'attention des membres du Groupe;
- c) Liens opérationnels : Amorcer une concertation avec les services des membres du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et de son Comité de haut niveau chargé des programmes;
- d) Membres : Elaborer une stratégie pour la mise à jour systématique de l'annuaire du Groupe;
- e) Services de secrétariat : Elaborer, en consultation avec les membres, des propositions concernant les structures d'appui du Groupe;
- f) Plan stratégique de Bali : Mettre sur pied un groupe de travail du Groupe de la gestion de l'environnement pour élaborer une proposition relative à la coordination de la mise en œuvre du Plan de Bali à l'échelle du système;
- g) Système d'échange d'informations : Faire entreprendre une étude en vue de la mise au point du système;
- h) Forum sur le partenariat : Procéder à des consultations sur le lieu, la date, le mode d'organisation et le programme de la rencontre;
- i) Groupe spécial du Secrétaire général des Nations Unies : Amorcer des consultations auprès des membres sur la nature et les modalités des contributions du Groupe de la gestion de l'environnement au Groupe spécial du Secrétaire général;
- j) Budget ordinaire des Nations Unies : Amorcer des consultations sur la possibilité d'obtenir des ressources du budget ordinaire;
- k) Fonds d'affectation spéciale : Consulter les membres du Groupe au sujet des modalités de reconstitution des ressources du fonds d'affectation spéciale du Groupe;
- l) Résultats de la réunion du Forum de haut niveau : Compte rendu aux chefs de secrétariat des membres du Groupe par le Président.

#### 14. Perspectives

27. A travers la réunion du Forum de haut niveau sur l'orientation future du Groupe de la gestion de l'environnement, c'est un grand pas qui a été franchi. Les organismes des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale ont à leur disposition les moyens requis pour transformer le Groupe en mécanisme efficace, fiable et axé sur les prestations et les résultats, qui pourrait être utilisé par les organisations du système pour engager un dialogue afin de convenir d'une démarche mieux coordonnée, plus productive et plus rentable, face aux problèmes auxquels l'humanité est confrontée dans le domaine de l'environnement et des établissements humains. Le succès d'une telle entreprise repose essentiellement sur l'appui et l'engagement continus de toutes les parties concernées.